083-218301539-20171127-2017-145-DE

Accusé certifié exécutoire

N° D'ORDRE : 2017-145

Réception par le préfet : 04/12/2017 Affichage : 04/12/2017

MAIRIE DE SAINT MANDRIER SUR MER E X T R A I T

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers En exercice : 29 Présents : 27 Pouvoirs : 01

SEANCE DU 27 NOVEMBRE 2017

Pouvoirs: 01
Excusés: 01
Absent: 01
Qui ont pris part
à la délibération: 27

<u>Date de convocation</u>: 21 novembre 2017.

Etaient présents: M. VINCENT Gilles, Maire - M. BALLESTER Alain - MME MONTAGNE Françoise - M. HOEHN Gérard - Mme ROURE Simone - M. MARIN Michel - MME GIOVANNELLI Marie-France - M. BLANC Romain (arrivé à 19H25) - Mme DEFAUX Catherine (arrivée à 18h55) - M. LHOMME Bernard - M. KUHLMANN Jean - M. BOUVIER Rémy - M. VENTRE Jean-Claude - MME DEMIERRE Colette - MME ROUSSEAU Brigitte - M. TOULOUSE Christian - MME ESPOSITO Annie - M. CHAMBELLAND Michel - MME BALS Fabienne (arrivée à 19H20) - MME PICHARD Laure - MME MATHIVET Séverine - M. GRAZIANI Frédéric - MME ARGENTO Katia - M. COIFFIER Bruno - MME LEVY Séveryn - M. CORNU François - - M. POUMAROUX Jean.

Pouvoirs: M. BLANC ROMAIN à M. le Maire.

Excusés: MME LABROUSSE Sylvie

Absent: M. PAPINIO Raoul

Secrétaire de séance : MME ARGENTO Katia.

21- MODIFICATION DES STATUTS DU SYMIELECVAR

Le comité syndical du SYMIELECVAR a délibéré favorablement le 30 mars 2017 pour la modification des statuts du syndicat.

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales et la loi n°2004-809 du 13/08/2004, les collectivités adhérentes au syndicat doivent entériner ces modifications. Cet accord doit être formalisé par délibération du Conseil Municipal.

Aussi Monsieur le Maire demande à Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux de bien vouloir l'autoriser à approuver les nouveaux statuts du SYMIELECVAR.

Le Conseil délibérant :

- Oui l'exposé de Monsieur le Maire ;
- VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- VU les nouveaux statuts du SYMIELECVAR annexés à la présente délibération.

DECIDE A L'UNANIMITÉ

- D'approuver les nouveaux statuts du SYMIELECVAR ;

Fait à Saint-Mandrier-sur-Mer, le 28 novembre 2017, pour extrait conforme.

Signé: Le Maire, Gilles VINCENT